

## Candidature

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Tél portable : .....

Tél portable des parents : .....

Adresse Complète : .....

Courriel : .....@.....

**Important** : toutes les informations et invitations sont faites principalement par WhatsApp. La communication d'une adresse mail et d'un numéro de portable est indispensable .

## Autorisation Parentale

Je soussigné(e) .....

- autorise mon enfant à présenter sa candidature aux élections du Conseil Municipal des Enfants et s'il (elle) est élu(e) le 20 octobre 2023, à participer aux activités afférentes au Conseil Municipal des Enfants.
- autorise la diffusion, dans le cadre des activités du CME, de photos et vidéos de mon enfant, sur tous supports de communication de la Commune : bulletins et documents municipaux, réseaux sociaux (site Facebook de Hoerdt, Hoerdt TV,...).

Signature : ..... Date : ..... 2023



Pour toute question : [Florence.Noblet@hoerdt.fr](mailto:Florence.Noblet@hoerdt.fr)

1, rue de la Tour – 67720 HOERDT – ☎ : 03 88 68 20 10

Aucune reproduction n'est possible sans l'autorisation préalable de la Commune.

Le Conseil Municipal  
des Enfants



# Deviens acteur de ton village !

Inscriptions : du 29 septembre au 16 octobre 2023

Élections : vendredi 20 octobre 2023

Installation du Conseil Municipal des Enfants :  
Vendredi 10 novembre 2023 à la mairie à 17h30

## C'est quoi ?

- Une assemblée d'enfants élus par leurs camarades, qui réfléchit, discute et fait des propositions sur des sujets qui concernent la vie du village. Ces propositions sont soumises au Conseil Municipal.

## Qui ?

- 16 conseillers enfants hoerdtois âgés de 9 et 10 ans élus pour deux ans, et renouvelés par moitié tous les ans.

## Comment ?

- En plus des manifestations officielles, et des actions ponctuelles, les conseillers enfants se retrouvent régulièrement (environ toutes les 3 semaines) en réunion de commission le samedi matin de 10h30 à 12h00.



**Une présence régulière est indispensable.**

**Le jeune conseiller doit être disponible et participer activement au Conseil et à la vie de la commune. Il est le porte-parole de tous les enfants du village.**

## Tu peux être candidat(e) si :

- Tu es né(e) en 2014
- Tu habites Hoerdtd,
- Tu es partant(e) ?

**Alors n'hésite plus : remplis et dépose le bulletin -réponse figurant au verso à la mairie jusqu'au 16 octobre 2023 inclus.**

## Pour voter, il suffit que :

- Tu sois né(e) en 2014
- Tu habites Hoerdtd
- Tu te présentes au bureau de vote installé à la salle plurivalente du groupe scolaire Im Leh le vendredi 20 octobre 2023 à partir 14h00.
- Si tu ne fréquentes pas l'école "Im Leh", tu peux voter par correspondance. Il te suffit alors de retirer le bulletin de vote à la mairie.